ENSEMBLE
Association professionnelle du personnel administratif (CSN)
appa.qc.ca

NOVEMBRE, 2026 Vol. 28, No.2

MOT DU PRÉSIDENT

UN NOUVEAU PARTI AU POUVOIR, UN NOUVEAU MINISTRE DE L'ÉDUCATION

Le 5 octobre dernier, les Québécoises et les Québécois ont fait un choix, soit celui de porter au pouvoir un gouvernement minoritaire du Parti Québécois (PQ) avec 60 députés élus. Qui dit nouveau parti au pouvoir dit nouveau ministre de l'Éducation. Un septième depuis dix ans. Le chef du PQ, Paul St-Pierre Plamondon, a jeté son dévolu sur M. Joël Arseneau.

M. Arseneau, un député expérimenté, proactif et rassembleur au dire de ses pairs, connait le monde de l'éducation pour y avoir déjà enseigné au collégial ainsi qu'au niveau secondaire à l'étranger. Il a reçu le mandat de tenir rapidement des états généraux en éducation. Nous connaissons tous les défis auxquels l'école publique est confrontée : violence, école à trois vitesses, bâtiments vétustes, etc.

Espérons que tous les acteurs et partenaires du milieu scolaire puissent être entendus lors de cette grande réflexion et souhaitons que M. Arseneau puisse avoir les coudées franches pour piloter ce dossier avec sérieux et mettre en place les solutions qui s'imposent pour redresser la barre, notamment, en rendant les milieux scolaires attrayants et sécuritaires, tout en favorisant la réussite éducative.

UNE GRANDE VICTOIRE SYNDICALE CONCERNANT LA LOI 14

Dans mon mot du président du mois d'octobre, j'ai fait référence à la Loi 14, qui vise à considérer davantage les besoins de la population en cas de grève.

Les employées du CPE « Au Jardin de Robi » situé à Roberval ont été les premières à faire les frais de cette loi. En effet, une grève générale illimitée tout à fait légale a été déclenchée au mois d'octobre 2025 en réponse à un employeur qui souhaitait faire reculer les conditions de travail du personnel. En mars 2026, le gouvernement a imposé des ordonnances de maintien de services en vertu de la Loi 14. Le tribunal administratif du travail (TAT) était intervenu pour exiger la prestation de services en invoquant les conséquences sur la sécurité sociale des enfants et les répercussions sur les parents. Une entente de principe a été adoptée le 7 juillet 2026, ce qui a mis fin à ce conflit. Cependant, à la suite de contestations et de représentations faites par les grandes centrales syndicales, le TAT a rendu une décision au mois d'octobre 2026, déclarant inopérants certains articles de la Loi 14 en jugeant qu'ils portaient atteinte de manière injustifiée à la liberté d'association et au droit de grève. Sans surprise, le Conseil du patronat s'est dit déçu de cette décision et a demandé au Procureur général du Québec de porter ce jugement en appel devant une instance supérieure.

Bien que cette décision juridique ne vienne pas abroger cette loi antisyndicale, elle permet à tout le moins de tracer une ligne qui pourra nous être fort utile en période de négociation, particulièrement si le gouvernement en place ne nous fait pas de cadeau et qu'il faille utiliser les moyens plus lourds pour faire entendre nos revendications.

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES COLLECTIVES

Le 26 novembre prochain se tiendra, en soirée, une assemblée virtuelle où vous seront présentées les conditions de renouvellement des assurances collectives qui s'appliqueront à compter du 1er janvier 2027. Un courriel vous sera envoyé prochainement avec tous les détails. Soyez donc à l'affût de vos communications syndicales. Nous vous attendons en grand nombre pour ce rendez-vous annuel.





NÉGOCIATION 2028, C'EST PARTI !

Notre convention collective viendra à échéance le 31 mars 2028 et, déjà, nous sommes à pied d'œuvre pour préparer le terrain. Il s'agit d'un processus important où vous serez rapidement mis à contribution.

En effet, au cours des prochains jours, nous vous ferons parvenir un sondage dans lequel vous serez appelés à nous indiquer vos priorités les plus chères que vous souhaiteriez transmettre au comité de négociation. Le but étant de construire un cahier de demandes le plus fidèle à vos attentes. Nous vous remercions à l'avance de votre participation à cet exercice !

Syndicalement vôtre,

Patrick Bertrand

Président par intérim ■

SPÉCIAL 65E ANNIVERSAIRE APPA

PLUS FORT ENSEMBLE / STRONGER TOGETHER
Activités et informations entourant le 65e anniversaire
de fondation de l'APPA-CSN

(1961-2026)

PARTIE 65E

Nous voici de retour pour cette section spéciale consacrée aux 65 ans d'histoire de l'APPA. Pour celles et ceux qui ne le savent pas, l'APPA, c'est avant tout nous, ses membres ! Donc en fait, c'est notre anniversaire. Dans les prochaines parutions, vous aurez donc droit à des petites capsules historiques nous rappelant que nous sommes partis de loin et qu'il est toujours possible d'aller encore plus loin !

Solidarité !

Votre comité 65e ■

LA FIN DU CHAPITRE 10

Les services de garde ont vécu une avancée majeure au début des années 2000. Au cours des années 90, la fréquentation des jeunes au sein des services de garde ayant plus que triplé en 10 ans, démontrant leur rôle essentiel dans la société. Cependant, le personnel qui y travaillait n'était pas reconnu à la hauteur de ce rôle et de sa contribution essentielle auprès des élèves. Leurs conditions de travail étaient régies par le chapitre 10 qui les maintenait dans un statut à part. Plus précisément, ils n'avaient pas les mêmes avantages que les autres classes d'emploi : avantages sociaux limités, des protections insuffisantes, des heures fragmentées et réduites au minimum, une possibilité d'avancement pratiquement inexistante. De plus, la reconnaissance professionnelle ne reflétait pas la réelle contribution éducative qu'apportaient les membres du personnel œuvrant auprès des élèves. Le titre de « préposé(e)s » qu'ils détenaient, illustrait bien ce constat de manque de reconnaissance.

Vers la fin des années 90, la FEESP en partenariat avec l'APPA, débute donc un travail d'enquête et de consultation qui mèneront à des actions et des mobilisations afin de faire entendre les voix du personnel des services de garde en milieu scolaire.

Lors de la manifestation du 23 octobre 1999, sous le slogan *« RECONNAITRE NOTRE TRAVAIL, C'EST PAS SORCIER ! »* les employé(e)s revendiquent la pleine intégration à la convention collective avec des avantages, un salaire et une reconnaissance à la hauteur de leur engagement professionnel.

À l'aube du nouveau millénaire, le 16 décembre 1999, une entente est conclue. Le titre d'emploi passe de « préposé(e) » à « éducateur/éducatrice ». Une réorganisation des horaires ainsi qu'une nouvelle description de tâches qui tient compte davantage de la portée éducative de leur emploi. On voit aussi apparaitre des avancées au niveau de la sécurité d'emploi. Les gains, dont l'accès à la permanence, l'assurance salaire, des vacances et congés fériés, la possibilité de perfectionnement et de formation, tout ceci contribue à améliorer le sort des membres du personnel de ce secteur. Finalement du côté salarial, les éducateurs et éducatrices obtiennent une hausse de 14,4 % et les responsables bénéficient d'une augmentation de 26,2 %.

L'intégration à l'ensemble de la convention collective constitue pour les préposé(e)s une avancée majeure dans l'histoire des services de garde et de l'APPA. Cette victoire nous rappelle que chaque action, chaque mobilisation et chaque revendication compte et peut faire avancer les choses. Elle met en lumière la conviction que les luttes ne sont pas terminées et continueront d'être menées de front, collectivement et solidairement, afin de faire reconnaitre à sa juste valeur la contribution essentielle de l'ensemble du personnel.

D'ailleurs, depuis la convention collection 2023-2028, le chapitre 10 a pris fin définitivement. ■

VOTRE COMITÉ EXÉCUTIF !



Les représentants nommés de gauche à droite dans la photo :

- M. Richard Ledoux, vice-président du secteur des services de garde
- Mme Élyse Favreault, 1re vice-présidente CSSDM, par intérim
- Mme Rachel Demers, vice-présidente du secteur des services de garde
- Mme Marlène Tourville, secrétaire-trésorière
- M. Martin Laurence, vice-président santé et sécurité au travail
- Mme Andrea Di Tomaso, vice-présidente CSEM
- M. Daniel Pierre-Roy, conseiller syndical à la CSN
- Mme Claudine Léveillé, vice-présidente du secteur de l'adaptation scolaire
- Mme Kim Watson, 1re vice-présidente CSEM
- Mme Chantal Gignac, vice-présidente du secteur général
- M. Patrick Bertrand, président par intérim

Merci pour votre confiance ! ■



SAVIEZ-VOUS QUE NOTRE CHER ADAGIO A FAIT PEAU NEUVE ?

Une nouvelle plateforme qui centralise et simplifie la recherche d'informations pour l'ensemble du personnel du CSSDM a pris officiellement le relais : L'intranet du CSSDM est désormais actif. Cela fait un peu plus de deux ans que la mise sur pied de cette nouvelle porte d'entrée est en production pour devenir votre point de référence pour accéder à toute l'information. Dorénavant, lorsque vous cliquez sur Adagio, vous serez redirigés automatiquement vers la nouvelle plateforme. Allez y jeter un coup d'œil et découvrez sa nouvelle image.

https://csdma.sharepoint.com/sites/intranet ■

SONDAGE À VENIR

Comme vous le savez, notre convention collective arrivera à échéance le 31 mars 2028. Votre syndicat amorce déjà les préparatifs de la prochaine ronde de négociations.

En vue d'entamer le travail et bâtir son cahier de demandes, votre syndicat a besoin de vous. Nous voulons connaitre vos irritants et vos revendications en lien avec vos réalités professionnelles. Même si certains gains ont été obtenus lors du dernier renouvellement, nous sommes convaincus qu'il y a toujours place à l'amélioration. Cette étape est donc très importante car nous voulons nous assurer que chaque membre ait la chance de s'exprimer.

Un sondage vous sera donc envoyé prochainement dans cette optique. Dans un deuxième temps, nous pourrons voter en assemblée sur les demandes qui auront été recueillies.

Nous espérons que vous participerez en grand nombre. Surveillez vos boites courriel ! ■





Depuis quelques temps, le comité Jeunes manque de relève. Nous sommes donc à la recherche de membres intéressé(e)s à s'impliquer dans le monde syndical. Le comité a comme mandat d'emmener un vent de fraicheur et de faire connaitre le syndicat et ses activités auprès de ses plus jeunes membres qui débutent dans la grande famille de l'APPA. C'est un moyen de rapprocher les membres entres eux et de les amener à s'intéresser et participer à la vie syndicale, en leur proposant des idées et des activités à leur image.

Si tu as 35 ans et moins et que ce défi t'intéresse, tu peux écrire à M. Richard Ledoux qui est le responsable du comité : **rledoux@appa.qc.ca**

On attend vos candidatures avec impatience ! ■

AVEZ-VOUS VOTRE PERSONNE DÉLÉGUÉE ?

En cette période de l'année, vous devriez déjà avoir élu votre personne déléguée dans votre milieu de travail. D'autant plus que nous amorcerons bientôt les rencontres pour les cahiers de demandes en préparation de la prochaine ronde de négociation. Au moment d'écrire ces lignes, nous avons reçu une soixantaine d'inscriptions. Il en manque pas mal considérant que nous avons plusieurs milieux de travail orphelins de délégué-ée.

La personne déléguée fera le pont entre vous et les membres de l'exécutif, du conseil syndical et les membres des différents comités de votre syndicat. Voici le lien pour le formulaire : https://appa.qc.ca/cssdm/etre-delegue-moi/

VOICI DONC, LE RÔLE DE LA PERSONNE DÉLÉGUÉE :

- **Informer** ses collègues en leur transmettant toute la documentation que l'APPA envoie.
- **Assister** aux assemblées générales afin d'être en mesure de bien comprendre les différents enjeux et ainsi, redistribuer adéquatement l'information dans son milieu.
- **Mobiliser** ses collègues afin qu'ils s'impliquent dans la vie syndicale soit en assistant aux assemblées générales ou en participant aux activités sociales de l'APPA.
- **Représenter** ses collègues en assurant une présence syndicale sur son lieu de travail.
- **Diriger** les membres vers les bonnes personnes au syndicat afin d'obtenir réponses à vos questions concernant vos conditions de travail.
- **Accompagner** à titre de témoin (sans possibilité d'intervenir) lors d'une rencontre avec le supérieur immédiat si le membre le désire.

Et, voici les différents comités de l'APPA qui travaillent pour la visibilité et la défense de ses membres :

COMITÉS PARITAIRES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE MONTRÉAL

– Comité paritaire de perfectionnement

– Comité paritaire santé et sécurité

– Comité des relations de travail

COMITÉS PRÉVUS PAR LES STATUTS ET RÈGLEMENTS DE L'APPA

– Comité exécutif (postes élus)

– Conseil syndical (postes élus)

– Comité des statuts et règlements (postes élus)

– Comité de surveillance (postes élus)

– Conseil des délégués (élus en milieux de travail)

COMITÉS SYNDICAUX DU CSSDM

– Comité santé et sécurité

– Comité de la condition féminine

– Comité de la vie syndicale

– Comité journal

– Comité LGBT

– Comité APPAide

– Comité jeunes

Si jamais vous êtes intéressés par un de ces comités, sachez que certains sont accessibles sans être nécessairement électifs. Informez-vous auprès de votre délégué-ée ou responsable à l'APPA. ■





En lien avec les féminicides au Québec et spécialement le dernier qui a eu lieu dans notre grande région, plusieurs actions éclairs ont eu lieu dans les différentes régions du Québec. Nos pensées accompagnaient les proches de Monique Poirier-Thibault, 77 ans, assassinée par son conjoint le 29 septembre à Laval. La prochaine est encore vivante ! ■



Encore une fois cette année, le comité de la condition féminine vous invite à participer en grand nombre à la cause du cancer du sein en amassant vos soutiens-gorge et en contribuant à cette grande collecte. La campagne ***« Osez le donner ! »*** est déjà débutée et se terminera le vendredi 7 mai 2027. Pour chaque soutien-gorge amassé, La Vie en Rose donnera 1 $ à la Fondation du cancer du sein. À la mi-mai, le comité effectuera le tirage de trois cartes cadeaux de la boutique La Vie en Rose entre les équipes participantes. Pour obtenir votre formulaire de participation, vous devez faire parvenir un courriel à Mme Chantal Gignac (**cgignac@appa.qc.ca**) et si vous avez des questions, vous pouvez la rejoindre au (514) 254-3503 poste 209. ■

La Dauphinelle
Hébergement pour femmes et enfants

La Dauphinelle, soutien aux victimes de violence conjugale

Créée en 1982, La Dauphinelle est un foyer et un organisme de soutien qui accueille et accompagne les femmes et leurs enfants, victimes de violence physique ou psychologique.

Mission et axes d'action

- Protection : hébergement d'urgence, logements transitoires sécuritaires, suivi post-hébergement.
- Prévention : ateliers, sensibilisation, actions auprès d'organismes et entreprises.
- Solidarité : accompagnement psychosocial, services d'écoute et de référence.

Services offerts

- Hébergement pour jusqu'à 24 femmes (dont 2 places pour femmes seules) et enfants, pour des séjours de 8 semaines, avec possibilité de séjours prolongés (jusqu'à 6 mois).
- Activités éducatives et sorties pour les enfants.
- Services accessibles 24/7, avec ligne téléphonique et e-mail.

Coordonnées

- Téléphone : 514 598-7779
- Courriel : intervention@ladauphinelle.org · Site : ladauphinelle.org ■



SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

18 AU 24 OCTOBRE 2026

La Semaine nationale de la santé et de la sécurité du travail de la CSN, c'est l'occasion pour les syndicats affiliés de rappeler aux employeurs l'importance de la prévention.

Trop souvent, les problèmes en santé et sécurité du travail (SST) découlent d'une organisation du travail déficiente, d'un milieu de travail inadéquat ou encore d'un manque de considération des patrons.

TIREZ LA BONNE CARTE DE LA SST

En tout temps, des actions concrètes doivent être entreprises pour assurer la protection de toutes les travailleuses et de tous les travailleurs et pour améliorer les conditions d'emploi.

Et pour gagner cette partie, les syndicats sont des cartes à jouer incontournables. On ne peut pas laisser les patrons s'en charger par eux-mêmes !

Une vie syndicale dynamique et l'établissement d'un rapport de force contraignent les patrons à prendre la prévention au sérieux.

Pour la Semaine nationale de la santé et de la sécurité du travail de la CSN, tirez la bonne carte de la SST !

Le comité SST de l'APPA est en train de vous préparer un évènement pour l'occasion qui aura probablement lieu en novembre. Gardez l'œil ouvert, vous recevrez l'invitation sous peu !

SAVIEZ-VOUS ?

Le rôle des représentantes et représentants en SST est de veiller à la prévention et à la défense des droits des salarié-es en matière de SST. ■



DES PIONNIÈRES

Les allumettières de l'usine E. B. Eddy à Hull travaillaient dans des conditions exécrables au début du XXe siècle. Leurs deux grèves historiques en ont fait des pionnières en santé et sécurité du travail. ■



VOUS AVEZ DIT DÉCLARATION ? DÉCLARATION DE QUOI AU JUSTE ?

10 menaces, 9 insultes, 8 morsures,7 pincettes, 6 crachats, 5 griffures, 4 coups d'pied et 3 coups d'poing, 2 coups d'tête et une personne qui s'effondre…

Selon le contexte et la personne qui les commet, certains de ces gestes peuvent paraitre anodins. Toutefois, l'impact et l'addition de ceux-ci peuvent être suffisants pour anéantir une travailleuse ou un travailleur.

À l'instar des mouvements répétitifs qui peuvent développer des blessures musculosquelettiques, chaque agression vécue, aussi petite soit-elle, peut laisser une empreinte pouvant entrainer des répercussions sur la santé psychologique de la personne qui la subit ou de la personne qui en est témoin.

Vécues à répétition, ces agressions peuvent engendrer un phénomène d'érosion. Peu à peu, la motivation de se lever le matin pour aller travailler s'amenuise. Le découragement et la démotivation s'installent, le plaisir de faire ce que l'on aimait tant disparait. Et ce, jusqu'au jour où la peur s'installe, où l'anxiété nous envahit et où il devient difficile de fonctionner.

Ces gestes, qui trop souvent, nous semblent anodins, demeurent dans l'ombre. On ne prend pas le temps de les déclarer. Et ce, jusqu'au jour où l'accumulation de ceux-ci génère de la douleur et crée des lésions physiques et psychologiques.

Ces gestes déclarés une seule fois, la fois où ils nous ont fait suffisamment mal pour prendre le temps de remplir une déclaration d'incident, sont trop souvent insuffisants pour l'acceptation d'un dossier en CNESST.

Trop peu, trop tard…

Pourtant, ces petits gestes, qui, aux yeux de certaines personnes, sont banals, deviennent de plus en plus fréquents. Voire trop fréquents. C'est pourquoi, il est important de documenter le nombre et l'intensité de chacun d'eux. Si l'unité peut passer inaperçue, la somme de ceux-ci devient éloquente.

Il faut déclarer…

Si l'on souhaite se doter de moyens pour contrer l'augmentation de la violence, il faut documenter ces évènements.

Les faits et les statistiques qui en découleront nous permettront de revendiquer les moyens nécessaires pour mieux comprendre les enjeux sous-jacents et, ainsi étoffer des dossiers suffisamment éloquents pour convaincre la CNESST et le gouvernement de mettre en place les outils et les moyens nécessaires pour diminuer le nombre d'incidents et d'accidents au travail.

Déclarons ces petits gestes qui nous affectent. Documentons cette surcharge de travail qui nous épuise. Documentons cette surcharge sensorielle qui nous fragilise. Déclarons ! Documentons !

Faisons ce premier pas pour prendre soin de nous, pour réveiller nos employeurs sur ce qui peut être changé et amélioré.

Pensons à nous et prenons le temps de déclarer ce qui compromet notre santé et notre sécurité…

Lien vers le formulaire T075 ■

RÉGIME CANADIEN DE SOINS DENTAIRES

Si vous avez fait une demande au Régime canadien de soins dentaires et reçu un formulaire à faire signer par votre employeur (pour confirmer que vous n'avez plus accès à une assurance dentaire collective), veuillez l'envoyer à l'adresse indiquée ci-dessous. Il vous sera retourné par la suite.

ASSURANCE | BUREAU DE LA PAIE ET AVANTAGES SOCIAUX

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE MONTRÉAL

Si vous avez des questions supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec le Service à la clientèle du Service des ressources humaines au 514-596-6517 poste 1000 (option 2, suivie de l'option 4)

assurance@cssdm.gouv.qc.ca ■





PENSÉE POSITIVE

Tout comme l'arbre se débarrasse de ses feuilles, laissons aller ce qui ne nous sert plus afin de dresser un bilan positif de notre année 2026 ■



Le mois dernier, nous avons appris le décès de Mme Lise Champagne, une ancienne militante à l'exécutif de l'APPA.

Lise avait débuté sa carrière de technicienne en documentation à la Commission des Écoles Catholiques de Montréal (CECM, l'ancêtre du CSSDM) en 1986. En 2005, elle avait fait son entrée au conseil syndical de l'APPA-CSN pour ensuite devenir vice-présidente aux secteurs général et de l'adaptation scolaire en mars 2007. Elle a occupé ce poste jusqu'en décembre 2014.

Les membres de ces deux secteurs se souviendront d'elle et de son comparse, Yves Campion, le duo qui avait à cœur la défense des droits de ceux et celles qu'ils représentaient avec brio.

Lise avait également été la responsable du comité de la condition féminine de l'APPA. Elle avait débattu ses points malgré la réticence de l'exécutif de l'époque afin de prouver que ce comité avait sa raison d'être malgré le fait que nous étions à majorité des membres de sexe féminin. Preuve qu'elle a réussi, ce comité existe toujours et est toujours actif.

Lise avait pris sa retraite il y a quelques années et était retournée vivre dans sa Beauce natale. C'est à cet endroit qu'elle s'est éteinte et où auront lieu ses funérailles.

Nous garderons un souvenir impérissable d'une personne dévouée, d'une gentillesse proverbiale et toujours à l'écoute des personnes qui faisaient appel à son aide. Merci Lise !